

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de Seine et Marne

Membres

afférents au Conseil : 29

en exercice : 29

ayant pris part à la délibération : 29

Date de convocation : 16 juin 2025

Date d'affichage : 19 juin 2025

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE
SAINT THIBAUT DES VIGNES**

**DELIBERATION DE LA
SEANCE DU 26 JUIN 2025**

Président : Monsieur Christian PLUMARD

Étaient présents :

LEFORT Martine, WEGRZYNOWSKI Jean-Claude, COURTINE Élisabeth, BERNIER Jean-Paul, PICARD Sabine, PIOCELLE Philippe, BARTUCCIO Agnès, MEDJIDI Mohamed, LACOMBE Jacqueline, BRAVO Jeannine, DELVERT Pierre, CAMARA Ibrahim, GUILLOSSOU Carine, ALTAVILLA Laurence, DINAL Ronald, GLOAGUEN Cyrielle, GUEYE Marie-Paule, VERONA Claude, COMBE Eric, GABILLOT Philippe, BAUDOUX Violette, DERE Philippe, BIZE Sandrine.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

ALIX Pierre	donne pouvoir à MEDJIDI Mohamed
CHEAV Vanny	donne pouvoir à BARTUCCIO Agnès
CARCA Catherine	donne pouvoir à PLUMARD Christian
KHAU Catherine	donne pouvoir à LEFORT Martine
PEREIRA Ludovic	donne pouvoir à GLOAGUEN Cyrielle

Absent excusé : /

Secrétaire de séance : GUILLOSSOU Carine

2025 – 038 ACCORD LOCAL PORTANT FIXATION DU NOMBRE ET REPARTITION DES SIEGES DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE MARNE ET GONDOIRE

Monsieur le Maire expose que dans la perspective des élections municipales 2026 et conformément à l'article L. 5211-6-1 du CGCT, lorsqu'un conseil communautaire doit être recomposé, la loi prévoit que le nombre de sièges et leur répartition peuvent être fixés selon deux modalités distinctes :

- par application des dispositions de droit commun prévues aux II à VI de l'article L. 5211-6-1 du CGCT ;
- par accord local, dans les conditions prévues au 2° du I de l'article L. 5211-6-1 du CGCT.

Conformément au VII de l'article L. 5211-6-1 du CGCT, les communes ont jusqu'au 31 août 2025 pour répartir les sièges des conseillers communautaires au sein de leur EPCI, par un accord local.

Cet accord doit être adopté par la moitié des conseils municipaux regroupant les deux tiers de la population totale de l'EPCI ou par les deux tiers des conseils municipaux regroupant la moitié de cette même population totale, cette majorité devant également comprendre le conseil municipal de la commune dont la population est la plus nombreuse lorsque celle-ci est supérieure au quart de la population totale des communes membres.

- ✓ Si un accord local a été valablement conclu, le préfet constate par arrêté la composition qui en résulte au plus tard le 31 octobre 2025 ;

- ✓ A l'inverse, si aucun accord local n'a été conclu avant le 31 août 2025 et suivant les conditions de majorité requises, le préfet constate la composition qui résulte du droit commun.

Conformément à la position unanime du Bureau Communautaire de la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire formulée le 19 mai 2025, il est proposé au conseil municipal de délibérer pour faire reposer la représentation des conseillers communautaires sur un accord local de 59 sièges (au lieu de 57 dans le droit commun).

Vu le Code Général des Collectivités territoriales, notamment son article L. 5211-6-1,

Monsieur le Maire dit qu'il convient au conseil municipal :

- D'approuver l'accord local fixant à 59 le nombre de sièges du conseil communautaire de la communauté d'agglomération ;
- D'accepter la répartition afférente :

Communes	Nombre de sièges
Bussy Saint Georges	13
Lagny sur marne	11
Montévrain	7
Thorigny-sur-Marne	5
Saint-Thibault-des-Vignes	3
Pomponne	2
Chanteloup-en-Brie	2
Collégien	2
Dampmart	2
Ferrières-en-Brie	2
Pontcarré	1
Conches	1
Chalifert	1
Gouvernes	1
Germantes	1
Lesches	1
Bussy-Saint-Martin	1
Jablins	1
Jossigny	1
Carnetin	1

- D'autoriser Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

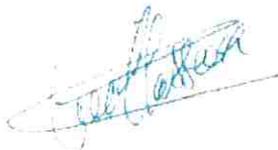
Après délibération, le Conseil Municipal à l'**unanimité**,

APPROUVE l'accord local fixant à 59 le nombre de sièges du conseil communautaire de la communauté d'agglomération ;

ACCEPTE la répartition des sièges telle que définie dans le tableau ci-dessus,

AUTORISE Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Secrétaire de séance : Madame Carine GUILLOSSOU



Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
et ont signé au registre tous les membres
de l'équipe majoritaire présents à cette séance
POUR EXTRAIT CONFORME
À Saint-Thibault-des-Vignes, 27 juin 2025
Le Maire,
Christian PLUMARD



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de Seine et Marne

Membres

afférents au Conseil : 29

en exercice : 29

ayant pris part à la délibération : 29

Date de convocation : 16 juin 2025

Date d'affichage : 19 juin 2025

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE
SAINT THIBAULT DES VIGNES**

**DELIBERATION DE LA
SEANCE DU 26 JUIN 2025**

Président : Monsieur Christian PLUMARD

Étaient présents :

LEFORT Martine, WEGRZYNOWSKI Jean-Claude, COURTINE Élisabeth, BERNIER Jean-Paul, PICARD Sabine, PIOCELLE Philippe, BARTUCCIO Agnès, MEDJIDI Mohamed, LACOMBE Jacqueline, BRAVO Jeannine, DELVERT Pierre, CAMARA Ibrahim, GUILLOSSOU Carine, ALTAVILLA Laurence, DINAL Ronald, GLOAGUEN Cyrielle, GUEYE Marie-Paule, VERONA Claude, COMBE Eric, GABILLOT Philippe, BAUDOUX Violette, DERE Philippe, BIZE Sandrine.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

ALIX Pierre	donne pouvoir à MEDJIDI Mohamed
CHEAV Vanny	donne pouvoir à BARTUCCIO Agnès
CARCA Catherine	donne pouvoir à PLUMARD Christian
KHAU Catherine	donne pouvoir à LEFORT Martine
PEREIRA Ludovic	donne pouvoir à GLOAGUEN Cyrielle

Absent excusé : /

Secrétaire de séance : GUILLOSSOU Carine

2025 – 039 SERVICE PLURICOMMUNAL DE POLICE MUNICIPALE

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2211-1 et suivants ;

VU le Code général de la fonction publique ;

VU le Code de la sécurité intérieure et notamment ses articles L. 511-1 et suivants relatifs aux missions, recrutement et modalités d'exercice des agents de police municipale,

VU le Code de sécurité intérieure et notamment son article L. 511-5, relatif aux demandes de port d'armes ainsi qu'à l'acquisition et à la détention de celles-ci,

VU le Code de la sécurité intérieure et notamment son article L. 512-1 permettant aux communes formant un ensemble de moins de 80.000 habitants d'avoir un ou plusieurs agents de Police municipale en commun, compétents sur le territoire de chacune d'elles,

VU la loi n°99-291 du 15 avril 1999 définissant les compétences des agents de police municipale, modifiée,

VU les lois n°2001-1062 du 15 novembre 2001 et n°2003-239 du 18 mars 2003, complétant les pouvoirs des agents de police municipale,

VU le décret n°2006-1391 du 17 novembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de police municipale,

VU le décret n°2007-1283 du 28 août 2007 relatif à la mise en commun des agents de police municipale et leurs équipements,

VU le décret n°2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs et locaux,

VU la loi n° 2017-258 du 28 février 2017 relative à la sécurité publique ;

VU l'avis du Comité social territorial en date du 26 mai 2025 ;

CONSIDERANT l'intérêt d'une convention fixant les conditions dans lesquelles les agents de la Police municipale de la Commune de Bussy-Saint-Georges seront mis à disposition des Communes de Bussy-Saint-Martin, Ferrières-en-Brie, Guermantes, Jossigny et Saint-Thibault-des Vignes,

Monsieur le Maire dit qu'il convient aux membres du conseil municipal :

Article 1 :

D'approuver la création d'un service pluricommunal de police municipale avec la Commune de Bussy-Saint-Georges.

Article 2 :

D'approuver la mise à disposition d'agents de la Police municipale de Bussy-Saint-Georges au profit des Communes de Bussy-Saint-Martin, Ferrières-en-Brie, Guermantes, Jossigny et Saint-Thibault-des Vignes dont les conditions figurent dans le projet de convention proposé ;

Article 3 :

D'autoriser le Maire à signer la convention de service pluricommunal de police municipale avec la Commune de Bussy-Saint-Georges ci-annexée, applicable à compter de sa signature par l'ensemble des parties pour une durée d'un an reconductible par tacite reconduction par périodes d'un an dans la limite de deux fois.

Article 4 :

De donner pouvoir au Maire pour exécuter la présente délibération.

Après délibération, le Conseil Municipal à **la majorité,**

APPROUVE la création d'un service pluricommunal de police municipale avec la Commune de Bussy-Saint-Georges.

APPROUVE la mise à disposition d'agents de la Police municipale de Bussy-Saint-Georges au profit des Communes de Bussy-Saint-Martin, Ferrières-en-Brie, Guermantes, Jossigny et Saint-Thibault-des Vignes dont les conditions figurent dans le projet de convention proposé ;

AUTORISE le Maire à signer la convention de service pluricommunal de police municipale avec la Commune de Bussy-Saint-Georges ci-annexée, applicable à compter de sa signature par l'ensemble des parties pour une durée d'un an reconductible par tacite reconduction par périodes d'un an dans la limite de deux fois.

DONNE pouvoir au Maire pour exécuter la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 03/07/2025

Reçu en préfecture le 03/07/2025

Publié le 03/07/2025

Bessey
Levrault

ID : 077-217704386-20250626-DELIB_2025_039-DE

Pour : 22

Contre : 7 (GUEYE – VERONA – COMBE – GABILLOT - BAUDOUX – DERE – BIZE)

Secrétaire de séance : Madame Carine GUILLOSSOU

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
et ont signé au registre tous les membres
de l'équipe majoritaire présents à cette séance
POUR EXTRAIT CONFORME
À Saint-Thibault-des-Vignes, 27 juin 2025
Le Maire,
Christian PLUMARD



Envoyé en préfecture le 03/07/2025

Reçu en préfecture le 03/07/2025

Publié le 03/07/2025

ID : 077-217704386-20250626-DELIB_2025_040-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE
SAINT THIBAULT DES VIGNES**

**DELIBERATION DE LA
SEANCE DU 26 JUIN 2025**

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de Seine et Marne

Membres

afférents au Conseil : 29

en exercice : 29

ayant pris part à la délibération : 29

Date de convocation : 16 juin 2025

Date d'affichage : 19 juin 2025

Président : Monsieur Christian PLUMARD

Étaient présents :

LEFORT Martine, WEGRZYNOWSKI Jean-Claude, COURTINE Élisabeth, BERNIER Jean-Paul, PICARD Sabine, PIOCELLE Philippe, BARTUCCIO Agnès, MEDJIDI Mohamed, LACOMBE Jacqueline, BRAVO Jeannine, DELVERT Pierre, CAMARA Ibrahim, GUILLOSSOU Carine, ALTAVILLA Laurence, DINAL Ronald, GLOAGUEN Cyrielle, GUEYE Marie-Paule, VERONA Claude, COMBE Eric, GABILLOT Philippe, BAUDOUX Violette, DERE Philippe, BIZE Sandrine.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

ALIX Pierre	donne pouvoir à MEDJIDI Mohamed
CHEAV Vanny	donne pouvoir à BARTUCCIO Agnès
CARCA Catherine	donne pouvoir à PLUMARD Christian
KHAU Catherine	donne pouvoir à LEFORT Martine
PEREIRA Ludovic	donne pouvoir à GLOAGUEN Cyrielle

Absent excusé : /

Secrétaire de séance : GUILLOSSOU Carine

2025 – 040 MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°2025-030 SUITE A UNE ERREUR MATERIELLE

Monsieur le Maire explique que le 16 mai 2025, par délibération n°2025-030, le conseil municipal a approuvé le programme des travaux d'enfouissement de la rue de la Sente Verte – Tranche 6 - pour l'année 2026.

En revanche, une erreur matérielle s'est glissée dans le montant des travaux estimés concernant l'éclairage public.

Selon l'Avant-Projet Sommaire (APS), le montant des travaux pour l'éclairage public est estimé à 23 579 € TTC et non 28 571 € TTC.

Monsieur le Maire dit qu'il convient au conseil municipal d'approuver la modification de la délibération n°2025-030 suite à l'erreur matérielle exposée ci-dessus.

Après délibération, le Conseil Municipal à **l'unanimité**,

APPROUVE la modification de la délibération n°2025-030 suite à l'erreur matérielle exposée ci-dessus.

Secrétaire de séance : Madame Carine GUILLOSSOU

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
et ont signé au registre tous les membres
de l'équipe majoritaire présents à cette séance
POUR EXTRAIT CONFORME
À Saint-Thibault-des-Vignes, 27 juin 2025
Le Maire,
Christian PLUMARD



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de Seine et Marne

Membres

afférents au Conseil : 29

en exercice : 29

ayant pris part à la délibération : 29

Date de convocation : 16 juin 2025

Date d'affichage : 19 juin 2025

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE
SAINT THIBAUT DES VIGNES**

**DELIBERATION DE LA
SEANCE DU 26 JUIN 2025**

Président : Monsieur Christian PLUMARD

Étaient présents :

LEFORT Martine, WEGRZYNOWSKI Jean-Claude, COURTINE Élisabeth, BERNIER Jean-Paul, PICARD Sabine, PIOCELLE Philippe, BARTUCCIO Agnès, MEDJIDI Mohamed, LACOMBE Jacqueline, BRAVO Jeannine, DELVERT Pierre, CAMARA Ibrahim, GUILLOSSOU Carine, ALTAVILLA Laurence, DINAL Ronald, GLOAGUEN Cyrielle, GUEYE Marie-Paule, VERONA Claude, COMBE Eric, GABILLOT Philippe, BAUDOUX Violette, DERE Philippe, BIZE Sandrine.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

ALIX Pierre	donne pouvoir à MEDJIDI Mohamed
CHEAV Vanny	donne pouvoir à BARTUCCIO Agnès
CARCA Catherine	donne pouvoir à PLUMARD Christian
KHAU Catherine	donne pouvoir à LEFORT Martine
PEREIRA Ludovic	donne pouvoir à GLOAGUEN Cyrielle

Absent excusé : /

Secrétaire de séance : GUILLOSSOU Carine

**2025 – 041 AJOUT DE DEUX ACTIONS DANS LE CONTRAT DE RELANCE ET DE
TRANSITION ECOLOGIQUE (CRTE) DE MARNE ET GONDOIRE POUR
L'ANNÉE 2026**

Monsieur le Maire rappelle que le CRTE est un outil qui agglomère l'ensemble des programmes d'un territoire dans le but d'obtenir une vue d'ensemble des projets de l'agglomération.

Vu la délibération du 25 mars 2021 de la commune de Saint-Thibault-des-Vignes validant l'inscription de six actions qui ont été engagées sur les années 2021 et 2022,

Vu la délibération du 12 mai 2022 de la commune de Saint-Thibault-des-Vignes validant l'inscription de quatre actions qui ont été engagées sur l'année 2023,

Vu la délibération du 19 juin 2024 de la commune de Saint-Thibault-des-Vignes validant l'inscription de trois actions qui ont été engagées sur l'année 2025,

Il est proposé à la commune d'ajouter au CRTE, deux nouvelles actions suivantes pour l'année 2026 :

- Vidéoprotection : installation de deux caméras sur le centre d'hébergement
- Vidéoprotection : 2^{ème} phase d'installation de onze caméras sur la commune

Monsieur le Maire dit qu'il convient au Conseil Municipal de :

- Valider la liste des actions 2026, ci-dessus, portée par la commune de Saint-Thibault-des-Vignes à inscrire dans le CRTE
- D'autoriser le Maire à solliciter les subventions aux différents partenaires financiers potentiels pour les actions inscrites dans le CRTE
- De dire que les crédits seront prévus au budget 2026 et suivants

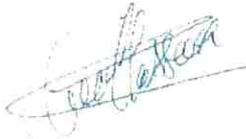
Après délibération, le Conseil Municipal à l'**unanimité**,

VALIDE la liste des actions 2026, ci-dessus, portée par la commune de Saint-Thibault-des-Vignes à inscrire dans le CRTE

AUTORISE le Maire à solliciter les subventions aux différents partenaires financiers potentiels pour les actions inscrites dans le CRTE

DIT que les crédits seront prévus au budget 2026 et suivants

Secrétaire de séance : Madame Carine GUILLOSSOU



Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
et ont signé au registre tous les membres
de l'équipe majoritaire présents à cette séance
POUR EXTRAIT CONFORME
À Saint-Thibault-des-Vignes, 27 juin 2025
Le Maire,
Christian PLUMARD



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de Seine et Marne

Membres

afférents au Conseil : 29

en exercice : 29

ayant pris part à la délibération : 29

Date de convocation : 16 juin 2025

Date d'affichage : 19 juin 2025

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE
SAINT THIBAUT DES VIGNES**

**DELIBERATION DE LA
SEANCE DU 26 JUIN 2025**

Président : Monsieur Christian PLUMARD

Étaient présents :

LEFORT Martine, WEGRZYNOWSKI Jean-Claude, COURTINE Élisabeth, BERNIER Jean-Paul, PICARD Sabine, PIOCELLE Philippe, BARTUCCIO Agnès, MEDJIDI Mohamed, LACOMBE Jacqueline, BRAVO Jeannine, DELVERT Pierre, CAMARA Ibrahim, GUILLOSSOU Carine, ALTAVILLA Laurence, DINAL Ronald, GLOAGUEN Cyrielle, GUEYE Marie-Paule, VERONA Claude, COMBE Eric, GABILLOT Philippe, BAUDOUX Violette, DERE Philippe, BIZE Sandrine.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

ALIX Pierre	donne pouvoir à MEDJIDI Mohamed
CHEAV Vanny	donne pouvoir à BARTUCCIO Agnès
CARCA Catherine	donne pouvoir à PLUMARD Christian
KHAU Catherine	donne pouvoir à LEFORT Martine
PEREIRA Ludovic	donne pouvoir à GLOAGUEN Cyrielle

Absent excusé : /

Secrétaire de séance : GUILLOSSOU Carine

**2025 – 042 MISE A JOUR DU REGLEMENT INTERIEUR DES SERVICES MUNICIPAUX
SCOLAIRE, EXTRA-SCOLAIRE ET PERISCOLAIRE**

Monsieur le Maire explique que suite à de nombreuses modifications qui ont été apportées au règlement intérieur des services municipaux scolaire, extra-scolaire et périscolaire, il convient de le mettre à jour.

Monsieur le Maire dit qu'il convient aux membres du conseil municipal de valider la mise à jour du règlement intérieur des services municipaux scolaire, extra-scolaire et périscolaire telle que proposée dans le règlement ci-joint.

Après délibération, le Conseil Municipal à **l'unanimité**,

VALIDE la mise à jour du règlement intérieur des services municipaux scolaire, extra-scolaire et périscolaire telle que proposée dans le règlement en annexe.

Secrétaire de séance : Madame Carine GUILLOSSOU



Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
et ont signé au registre tous les membres
de l'équipe majoritaire présents à cette séance
POUR EXTRAIT CONFORME
À Saint-Thibault-des-Vignes, 27 juin 2025
Le Maire,
Christian PLUMARD





REPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de Seine et Marne

Membres

afférents au Conseil : 29

en exercice : 29

ayant pris part à la délibération : 29

Date de convocation : 16 juin 2025

Date d'affichage : 19 juin 2025

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE
SAINT THIBAUT DES VIGNES**

**DELIBERATION DE LA
SEANCE DU 26 JUIN 2025**

Président : Monsieur Christian PLUMARD

Étaient présents :

LEFORT Martine, WEGRZYNOWSKI Jean-Claude, COURTINE Élisabeth, BERNIER Jean-Paul, PICARD Sabine, PIOCELLE Philippe, BARTUCCIO Agnès, MEDJIDI Mohamed, LACOMBE Jacqueline, BRAVO Jeannine, DELVERT Pierre, CAMARA Ibrahim, GUILLOSSOU Carine, ALTAVILLA Laurence, DINAL Ronald, GLOAGUEN Cyrielle, GUEYE Marie-Paule, VERONA Claude, COMBE Eric, GABILLOT Philippe, BAUDOUX Violette, DERE Philippe, BIZE Sandrine.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

ALIX Pierre	donne pouvoir à MEDJIDI Mohamed
CHEAV Vanny	donne pouvoir à BARTUCCIO Agnès
CARCA Catherine	donne pouvoir à PLUMARD Christian
KHAU Catherine	donne pouvoir à LEFORT Martine
PEREIRA Ludovic	donne pouvoir à GLOAGUEN Cyrielle

Absent excusé : /

Secrétaire de séance : GUILLOSSOU Carine

2025 – 043 PARTICIPATION COMMUNALE POUR L'ABONNEMENT NAVIGO IMAGINE R – SCOLAIRE 2025-2026 POUR LES LYCEENS.

Monsieur le Maire propose de valider la participation de la commune au financement de l'abonnement Navigo imagine R 2025-2026.

Cette participation concerne les abonnements des lycéens de moins de 22 ans.

Le prix de ce titre est fixé à 384,30 € (+ 8 euros de frais de dossier) pour toutes les zones pour l'année scolaire 2025/2026.

Compte tenu de la prise en charge à hauteur de 100 € par la Région Ile de France, Monsieur le Maire propose, aux membres du conseil municipal, de fixer la participation de la commune à 120 € pour l'année scolaire 2025/2026 (au lieu de 170 € pour l'année 2024/2025).

Nota :

- Toute demande devra être effectuée auprès du service scolaire entre le 1er juillet et le 30 novembre 2025 sauf cas exceptionnel.
- En cas de perte ou de vol, le coût du changement du « pass » est à la charge des familles.

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal de l'autoriser à signer un contrat de vente imagine'R dédié au tiers payant avec Ile-de-France Mobilités, contrat qui a pour objet la définition de la prise en charge partielle du coût du forfait par la commune.

Il convient donc au Conseil Municipal de :

Envoyé en préfecture le 03/07/2025

Reçu en préfecture le 03/07/2025

Publié le 03/07/2025



ID : 077-217704386-20250626-DELIB_2025_043-DE

- Valider la participation de la commune au financement de l'abonnement Navigo Imagine R 2025-2026 pour les abonnements des lycéens de moins de 22 ans
- Approuver la participation de la commune pour un montant de 120 €.

Après délibération, le Conseil Municipal à **l'unanimité**,

VALIDE la participation de la commune au financement de l'abonnement Navigo Imagine R 2025-2026 pour les abonnements des lycéens de moins de 22 ans

APPROUVE la participation de la commune pour un montant de 120 €.

Secrétaire de séance : Madame Carine GUILLOSSOU

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
et ont signé au registre tous les membres
de l'équipe majoritaire présents à cette séance
POUR EXTRAIT CONFORME
À Saint-Thibault-des-Vignes, 27 juin 2025
Le Maire,
Christian PLUMARD



Envoyé en préfecture le 03/07/2025

Reçu en préfecture le 03/07/2025

Publié le

03/07/2025

Besoin
Extrait

ID : 077-217704386-20250626-DELIB_2025_044-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de Seine et Marne

Membres

afférents au Conseil : 29

en exercice : 29

ayant pris part à la délibération : 29

Date de convocation : 16 juin 2025

Date d'affichage : 19 juin 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT THIBAUT DES VIGNES

DELIBERATION DE LA SEANCE DU 26 JUIN 2025

Président : Monsieur Christian PLUMARD

Étaient présents :

LEFORT Martine, WEGRZYNOWSKI Jean-Claude, COURTINE Élisabeth, BERNIER Jean-Paul, PICARD Sabine, PIOCELLE Philippe, BARTUCCIO Agnès, MEDJIDI Mohamed, LACOMBE Jacqueline, BRAVO Jeannine, DELVERT Pierre, CAMARA Ibrahim, GUILLOSSOU Carine, ALTAVILLA Laurence, DINAL Ronald, GLOAGUEN Cyrielle, GUEYE Marie-Paule, VERONA Claude, COMBE Eric, GABILLOT Philippe, BAUDOUX Violette, DERE Philippe, BIZE Sandrine.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

ALIX Pierre	donne pouvoir à MEDJIDI Mohamed
CHEAV Vanny	donne pouvoir à BARTUCCIO Agnès
CARCA Catherine	donne pouvoir à PLUMARD Christian
KHAU Catherine	donne pouvoir à LEFORT Martine
PEREIRA Ludovic	donne pouvoir à GLOAGUEN Cyrielle

Absent excusé : /

Secrétaire de séance : GUILLOSSOU Carine

2025 – 044 PARTICIPATION COMMUNALE POUR L'ABONNEMENT NAVIGO IMAGINE R – 2025-2026 POUR LES ETUDIANTS

Monsieur le Maire propose de valider la participation de la commune au financement de l'abonnement Navigo imagine R 2025-2026.

Cette participation concerne les abonnements des étudiants de moins de 26 ans et domiciliés à Saint-Thibault-des-Vignes.

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de fixer cette participation communale à un montant de 170 €.

Cette participation est valable par personne et pour l'année scolaire 2025-2026, sous réserve de la fourniture des pièces justificatives au service scolaire.

Nota :

- Toute demande devra être effectuée auprès du service scolaire entre le 1er juillet et le 30 novembre 2025 sauf cas exceptionnel.
- En cas de perte ou de vol, le coût du changement du « pass » est à la charge des familles.

Il convient au Conseil Municipal de :

- Valider la participation de la commune au financement de l'abonnement Navigo Imagine R 2025-2026 pour les abonnements des étudiants de moins de 26 ans et domiciliés à Saint-Thibault-des-Vignes.

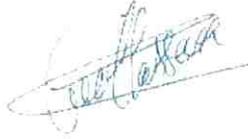
- Approuver la participation communale pour un montant de 170 euros, valable par personne et pour l'année scolaire 2025-2026, sous réserve de la fourniture des pièces justificatives au service scolaire.

Après délibération, le Conseil Municipal à **l'unanimité**,

VALIDE la participation de la commune au financement de l'abonnement Navigo Imagine R 2025-2026 pour les abonnements des étudiants de moins de 26 ans et domiciliés à Saint-Thibault-des-Vignes.

APPROUVE la participation communale pour un montant de 170 euros, valable par personne et pour l'année scolaire 2025-2026, sous réserve de la fourniture des pièces justificatives au service scolaire.

Secrétaire de séance : Madame Carine GUILLOSSOU



Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
et ont signé au registre tous les membres
de l'équipe majoritaire présents à cette séance
POUR EXTRAIT CONFORME
À Saint-Thibault-des-Vignes, 27 juin 2025
Le Maire,
Christian PLUMARD



Envoyé en préfecture le 03/07/2025

Reçu en préfecture le 03/07/2025

Publié le 03/07/2025



ID : 077-217704386-20250626-DELIB_2025_045-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de Seine et Marne

Membres

afférents au Conseil : 29

en exercice : 29

ayant pris part à la délibération : 29

Date de convocation : 16 juin 2025

Date d'affichage : 19 juin 2025

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE
SAINT THIBAUT DES VIGNES**

**DELIBERATION DE LA
SEANCE DU 26 JUIN 2025**

Président : Monsieur Christian PLUMARD

Étaient présents :

LEFORT Martine, WEGRZYNOWSKI Jean-Claude, COURTINE Élisabeth, BERNIER Jean-Paul, PICARD Sabine, PIOCELLE Philippe, BARTUCCIO Agnès, MEDJIDI Mohamed, LACOMBE Jacqueline, BRAVO Jeannine, DELVERT Pierre, CAMARA Ibrahim, GUILLOSSOU Carine, ALTAVILLA Laurence, DINAL Ronald, GLOAGUEN Cyrielle, GUEYE Marie-Paule, VERONA Claude, COMBE Eric, GABILLOT Philippe, BAUDOUX Violette, DERE Philippe, BIZE Sandrine.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

ALIX Pierre	donne pouvoir à MEDJIDI Mohamed
CHEAV Vanny	donne pouvoir à BARTUCCIO Agnès
CARCA Catherine	donne pouvoir à PLUMARD Christian
KHAU Catherine	donne pouvoir à LEFORT Martine
PEREIRA Ludovic	donne pouvoir à GLOAGUEN Cyrielle

Absent excusé : /

Secrétaire de séance : GUILLOSSOU Carine

2025 – 045 RENOUVELLEMENT DE MISE A DISPOSITION DE 7 AGENTS AUPRES DU CCAS

Conformément à l'article L. 512-12 du code général de la fonction publique et à l'article 1^{er} du décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif à la mise à disposition, l'organe délibérant est informé préalablement de la mise à disposition de 7 agents faisant partie de ses effectifs.

Vu le projet de convention de mise à disposition de 7 agents municipaux auprès du Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) de Saint-Thibault-des-Vignes. (Annexe)

Vu l'avis favorable du Comité social territorial en date du 11 juin 2025

Considérant l'accord écrit des agents pour la mise à disposition,

Il est exposé la nécessité du renouvellement de la mise à disposition de 7 agents de la collectivité, pour renforcer l'équipe actuelle du C.C.A.S., par voie de mutation interne, à compter du 1^{er} juillet 2025, à temps complet, pour une durée de 3 ans, renouvelables.

Monsieur le Maire précise que les rémunérations et les charges sociales afférentes aux mises à disposition seront prises en charge par la commune et donc, feront l'objet d'une exonération totale au bénéfice du C.C.A.S.

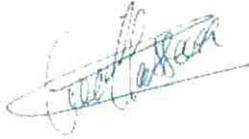
Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal, l'approbation pour la mise à disposition au CCAS, de 7 agents communaux et demande l'autorisation de signer les conventions de mise à disposition qui prendront effet à compter du 1^{er} juillet 2025 et leurs renouvellements.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité,

APPROUVE la mise à disposition au CCAS, de 7 agents communaux

AUTORISE le Maire à signer les conventions de mise à disposition qui prendront effet à compter du 1^{er} juillet 2025 et leurs renouvellements.

Secrétaire de séance : Madame Carine GUILLOSSOU



Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
et ont signé au registre tous les membres
de l'équipe majoritaire présents à cette séance
POUR EXTRAIT CONFORME
À Saint-Thibault-des-Vignes, 27 juin 2025
Le Maire,
Christian PLUMARD



REPUBLIQUE FRANÇAISE
 Département de Seine et Marne
 Membres
 afférents au Conseil : 29
 en exercice : 29
 ayant pris part à la délibération : 29
 Date de convocation : 16 juin 2025
 Date d'affichage : 19 juin 2025

**EXTRAIT DU REGISTRE
 DES DELIBERATIONS
 DU CONSEIL MUNICIPAL
 DE LA COMMUNE DE
 SAINT THIBAUT DES VIGNES**

**DELIBERATION DE LA
 SEANCE DU 26 JUIN 2025**

Président : Monsieur Christian PLUMARD

Étaient présents :

LEFORT Martine, WEGRZYNOWSKI Jean-Claude, COURTINE Élisabeth, BERNIER Jean-Paul, PICARD Sabine, PIOCELLE Philippe, BARTUCCIO Agnès, MEDJIDI Mohamed, LACOMBE Jacqueline, BRAVO Jeannine, DELVERT Pierre, CAMARA Ibrahim, GUILLOSSOU Carine, ALTAVILLA Laurence, DINAL Ronald, GLOAGUEN Cyrielle, GUEYE Marie-Paule, VERONA Claude, COMBE Eric, GABILLOT Philippe, BAUDOUX Violette, DERE Philippe, BIZE Sandrine.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

ALIX Pierre	donne pouvoir à MEDJIDI Mohamed
CHEAV Vanny	donne pouvoir à BARTUCCIO Agnès
CARCA Catherine	donne pouvoir à PLUMARD Christian
KHAU Catherine	donne pouvoir à LEFORT Martine
PEREIRA Ludovic	donne pouvoir à GLOAGUEN Cyrielle

Absent excusé : /

Secrétaire de séance : GUILLOSSOU Carine

2025 – 046 MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS : CREATION DE POSTE

Monsieur le Maire expose qu'un agent contractuel au service des ressources humaines va être nommé stagiaire à compter du 1^{er} août 2025, au vu des besoins et pour la continuité du service public.

Monsieur le Maire explique que dans ce cadre il convient de créer un poste d'adjoint administratif à temps complet.

<u>EMPLOIS</u>		<u>MODIFICATIONS</u>		
GRADE	EFFECTIF BUDGETAIRE	SUPPRESSION	CREATION	TOTAL DES EMPLOIS
Adjoint administratif	8		1	9

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité,

APPROUVE les modifications apportées au tableau des effectifs telles que décrites dans le tableau ci-dessus.

Secrétaire de séance : Madame Carine GUILLOSSOU



Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres de l'équipe majoritaire présents à cette séance
 POUR EXTRAIT CONFORME
 À Saint-Thibault-des-Vignes, 27 juin 2025
 Le Maire,
 Christian PLUMARD



Envoyé en préfecture le 03/07/2025

Reçu en préfecture le 03/07/2025

Publié le 03/07/2025

ID : 077-217704386-20250626-DELIB_2025_047-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de Seine et Marne

Membres

afférents au Conseil : 29

en exercice : 29

ayant pris part à la délibération : 29

Date de convocation : 16 juin 2025

Date d'affichage : 19 juin 2025

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE
SAINT THIBAUT DES VIGNES**

**DELIBERATION DE LA
SEANCE DU 26 JUIN 2025**

Président : Monsieur Christian PLUMARD

Étaient présents :

LEFORT Martine, WEGRZYNOWSKI Jean-Claude, COURTINE Élisabeth, BERNIER Jean-Paul, PICARD Sabine, PIOCELLE Philippe, BARTUCCIO Agnès, MEDJIDI Mohamed, LACOMBE Jacqueline, BRAVO Jeannine, DELVERT Pierre, CAMARA Ibrahim, GUILLOSSOU Carine, ALTAVILLA Laurence, DINAL Ronald, GLOAGUEN Cyrielle, GUEYE Marie-Paule, VERONA Claude, COMBE Eric, GABILLOT Philippe, BAUDOUX Violette, DERE Philippe, BIZE Sandrine.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

ALIX Pierre	donne pouvoir à MEDJIDI Mohamed
CHEAV Vanny	donne pouvoir à BARTUCCIO Agnès
CARCA Catherine	donne pouvoir à PLUMARD Christian
KHAU Catherine	donne pouvoir à LEFORT Martine
PEREIRA Ludovic	donne pouvoir à GLOAGUEN Cyrielle

Absent excusé : /

Secrétaire de séance : GUILLOSSOU Carine

2025 – 047 SUBVENTION EXCEPTIONNELLE VOYAGE LYCEE EMILY BRONTË DE LOGNES 2025-2026

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal, qu'une demande de subvention exceptionnelle a été faite par une professeuse d'allemand du lycée Emily Brontë pour un échange avec un lycée allemand de Düsseldorf du 4 au 10 octobre 2025 pour 10 élèves théobaldiens.

De ce fait, il est proposé une subvention de 200 € (20€x10 élèves).

Monsieur le Maire dit qu'il convient au conseil municipal de valider la subvention exceptionnelle d'un montant de 200 € dans le cadre du voyage organisé par le lycée Emily Brontë de Lognes pour l'année 2025-2026.

Après délibération, le Conseil Municipal à **l'unanimité**,

VALIDE la subvention exceptionnelle d'un montant de 200 € dans le cadre du voyage organisé par le lycée Emily Brontë de Lognes pour l'année 2025-2026.

Secrétaire de séance : Madame Carine GUILLOSSOU



Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
et ont signé au registre tous les membres
de l'équipe majoritaire présents à cette séance
POUR EXTRAIT CONFORME
À Saint-Thibault-des-Vignes, 27 juin 2025
Le Maire,
Christian PLUMARD

